

AFFAIRE N° 261

OBJET: Cession à la Société "ELECTRONIQUE 2000" d'un terrain Communal à vocation industrielle situé chemin Finette.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 3 Juillet 1979 (affaire n°10), vous aviez accepté la candidature de la Société "ELECTRONIQUE 2000" à l'attribution d'un terrain dans la zone artisanale des Patates à Durand, en vue de la construction d'un atelier de montage de jouets et bicyclettes.

Toutefois, aucun terrain n'étant plus disponible dans cette zone, la Société "ELECTRONIQUE 2000" serait intéressée par la cession d'une parcelle de 3000 m² dans le secteur du chemin Finette que, par délibération en date des 9 et 16 Juillet 1980 (affaire n°28), vous avez décidé de classer en zone UYc au Plan d'Occupation des Sols.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et de fixer notamment :

- la superficie à céder ;
- les conditions de cession (vente ou bail à construction, prix ou montant du loyer et modalités de paiement)

et de m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont défavorables à cette cession, compte tenu du fait qu'il semble que la Société en cause a pour objectif de faire du stockage plus que du montage ou de la fabrication".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - En ce qui concerne l'avis des Commissions, auprès de qui s'est-on renseigné ?

M. Abdoul-Hack AFJEJEE - Pour moi, il s'agit d'un dépôt. Comme nous l'avons refusé dans les autres cas, je ne vois pas pourquoi nous donnerions notre accord à Electronique 2000.

LE MAIRE - Avant de prendre une décision, je voudrais qu'on se renseigne sur les activités envisagées par Electronique 2000. Il nous faut des renseignements plus précis.

M. Marc GERARD - Il faut aussi lui demander le nombre d'emplois supplémentaires qu'il se propose de créer.

LE MAIRE - Nous allons lui écrire, pour lui demander tous ces renseignements. En fonction de sa réponse, nous reprendrons une autre délibération qui reviendra devant vous. Mesdames et Messieurs, je mets aux voix.

|| AFFAIRE RENVOYEE A UNE SESSION ULTERIEURE.